

David HUME (1777)

“Essai sur l’origine du gouvernement”

Traduction originale de M. Philippe Folliot,
Professeur de philosophie au Lycée Ango, Dieppe, Normandie.
4 novembre 2006.

Un document produit en version numérique par Philippe Folliot, bénévole,
Professeur de philosophie au Lycée Ango à Dieppe en Normandie

Courriel: philippefolio@wanadoo.fr

Site web: <http://perso.wanadoo.fr/philotra/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Un document produit en version numérique par M. Philippe Folliot, bénévole,
Professeur de philosophie au Lycée Ango à Dieppe en Normandie
Courriel: philippefolio@wanadoo.fr
Site web: <http://perso.wanadoo.fr/philotra/>

David HUME

“Essai sur l’origine du gouvernement”.

traduit de l'anglais par Philippe Folliot, à partir de

“Of the origin of government”. In *Essays & Treatises on several subjects*. Edimburgh, T. Cadell & A. Donaldson & W. Creech, 1777.

[Autorisation formelle accordée par mon ami Philippe Folliot, philosophe et traducteur, de diffuser cette traduction, le 4 novembre 2006.]



Courriel : philippefolio@wanadoo.fr ou philippefoliot@orange.fr

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5” x 11”)

Édition numérique réalisée le 4 novembre 2006 à Chicoutimi,
Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



Table des matières

[“Essai sur l’origine du gouvernement”](#). Traduction de Philippe Folliot,
4 novembre 2006.

[“Of the Origin of Government”](#), by David Hume (1777)

David Hume, “Essai sur l’origine du gouvernement”.

Traduction de Philippe Folliot, 4 novembre 2006.

[Retour à la table des matières](#)

L’homme, né dans une famille, est contraint de conserver la société par nécessité, par une inclination naturelle ou par habitude. La même créature, dans ses progrès ultérieurs, en vient à établir la société politique afin d’administrer la justice sans laquelle il ne saurait y avoir de paix entre les hommes, de sécurité ou de relations réciproques. Nous devons donc considérer que tout ce vaste appareil de notre gouvernement n’a finalement pas d’autre objet, pas d’autre but que la distribution de la justice ou, en d’autres termes, le maintien des douze juges. Les rois et les parlements, les flottes et les armées, les officiers de la cour et du trésor, les ambassadeurs, les ministres et les conseillers privés, tous sont subordonnés dans leur fin à cette partie de l’administration. Même le clergé, en tant que son devoir le conduit à inculquer la moralité, peut justement être jugé, du moins pour ce qui concerne ce monde, comme n’ayant pas, dans son institution, d’autre objet utile.

Tous les hommes sont conscients de la nécessité de la justice pour maintenant la paix et l'ordre et ils sont conscients de la nécessité de la paix et de l'ordre pour maintenir la société. Pourtant, malgré cette forte et évidente nécessité, telle est la fragilité et la perversité de notre nature qu'il nous est impossible de demeurer loyalement et infailliblement dans le sentier de la justice. Certaines circonstances extraordinaires peuvent se présenter où un homme préfère trouver son intérêt dans l'avantage de la fraude et du vol plutôt que de se sentir lésé par le coup que son injustice a porté à l'union sociale. Mais, beaucoup plus fréquemment, il est détourné de ses intérêts supérieurs ¹, mais lointains, par la séduction du présent, même, souvent, par des tentations très frivoles. Cette grande faiblesse de la nature humaine est incurable.

Les hommes doivent donc s'efforcer de pallier ce qu'ils ne sauraient guérir. Ils doivent instituer certaines personnes, sous l'appellation de magistrats, dont la fonction particulière est de fixer les décrets d'équité, de punir les transgresseurs, de corriger la fraude et la violence et d'obliger les hommes, même s'ils sont récalcitrants, à consulter leurs propres intérêts véritables et permanents. En un mot, l'OBEISSANCE est un nouveau devoir qui doit être inventé pour soutenir le devoir de justice ; et les liens de l'équité doivent être renforcés par les liens de l'obéissance.

Mais encore, en considérant la question de façon abstraite, on peut penser que rien n'est gagné par cette alliance et que le devoir artificiel d'obéissance, par sa nature même, a sur l'esprit humain une emprise aussi faible que le devoir primitif et naturel de justice. Les intérêts particuliers et les tentations du présent peuvent vaincre l'une aussi bien que l'autre. Elles sont également exposées au même inconvénient. Et l'homme, qui a tendance à être un mauvais voisin, sera conduit par les mêmes motifs, bien ou mal compris, à être un mauvais citoyen et un mauvais sujet. Sans mentionner que le magistrat lui-même peut souvent être négligent, partial ou injuste dans son administration.

L'expérience prouve cependant que les situations sont très différentes. Nous voyons que, dans la société, l'ordre est mieux maintenu au

¹ Hume dit « grands et importants » (great and important ». (NdT)

moyen du gouvernement et que notre devoir envers le magistrat est plus strictement assuré par les principes de la nature humaine que notre devoir envers nos concitoyens. L'amour de l'autorité est si fort dans le cœur humain que nombreux sont ceux qui, non seulement se soumettent au gouvernement, mais briguent aussi ses dangers, ses corvées et ses soucis ; et les hommes, une fois élevés à cette situation, quoique souvent égarés par les passions privées, trouvent, dans les cas ordinaires, un visible intérêt à l'administration impartiale de la justice. Les personnes qui atteignent d'abord cette distinction par le consentement tacite ou exprès du peuple, doivent posséder des qualités personnelles supérieures quant à la valeur, la force, l'intégrité ou la prudence, qualités qui commandent le respect et la confiance ; et, après que le gouvernement est établi, la considération de la naissance, du rang et de la situation a une puissante influence sur les hommes et renforce les décrets du magistrat. Le prince, le chef, réagit contre tout désordre qui trouble la société. Il somme tous ses partisans et tous les hommes de probité de l'aider à corriger et redresser tout cela ; et il est promptement suivi par toutes les personnes indifférentes dans l'exécution de sa charge. Il acquiert bientôt le pouvoir de récompenser ces services et, dans le développement de la société, il établit des ministres subalternes et souvent une force militaire qui trouvent un intérêt immédiat et visible à soutenir son autorité. L'habitude consolide bientôt ce que d'autres principes de la nature humaine avaient imparfaitement fondé et les hommes, une fois accoutumés à l'obéissance, ne songent jamais à quitter ce chemin sur lequel eux et leurs ancêtres ont constamment marché et auquel ils se limitent par tant de motifs pressants et visibles.

Mais, quoique ce progrès des affaires humaines puisse sembler certain et inévitable et quoique le support que l'obéissance apporte à la justice soit fondé sur des principes manifestes de la nature humaine, on ne peut s'attendre à ce que les hommes, au préalable, soient capables de découvrir ces choses et de prévoir leur opération. Le gouvernement fait ses débuts plus fortuitement et plus imparfaitement. Il est probable que le premier ascendant qu'eut un homme sur les foules commença pendant un état de guerre, là où le courage et le génie supérieurs se découvrent plus visiblement, quand l'unanimité et l'entente sont plus requises et quand les pernicioeux effets du désordre sont les plus sensiblement ressentis. La longue durée de cet état (ce qui est

courant dans les tribus sauvages) accoutuma le peuple à la soumission et, si le chef possédait autant d'équité que de prudence et de valeur, il devenait, même en temps de paix, l'arbitre de tous les différends et pouvait, par degrés et par un mélange de force et de consentement, établir son autorité. L'avantage sensible ressenti grâce à son influence le faisait chérir du peuple, au moins par ceux qui étaient pacifiques et bien disposés et, si son fils jouissait des bonnes mêmes qualités, le gouvernement atteignait au plus vite la maturité et la perfection. Mais il demeura dans un état fragile jusqu'à ce que les progrès, par amélioration, procurassent au magistrat un revenu qui lui permît d'accorder des récompenses aux différents instruments de son administration et d'infliger des châtiments à ceux qui étaient réfractaires et désobéissants. Avant cette période, chaque exercice de son pouvoir doit avoir été particulier et fondé sur les circonstances particulières de la situation. Après, la soumission ne fut plus une question de choix dans la masse de la communauté mais fut rigoureusement exigée par l'autorité du magistrat suprême.

Dans tous les gouvernements, il y a une lutte intestine permanente entre l'AUTORITE et la LIBERTE et aucune des deux ne peut jamais absolument prévaloir dans la lutte. Un grand sacrifice de la liberté doit nécessairement être fait en tout gouvernement, encore que l'autorité même qui limite la liberté ne puisse jamais, ou, peut-être ne devrait jamais, en aucune constitution, devenir parfaitement entière et incontrôlable. Le sultan est le maître de la vie et du destin de tout individu mais on ne lui permettra pas d'imposer de nouvelles taxes à ses sujets. Un monarque français peut imposer des taxes à loisir mais il trouverait dangereux de s'en prendre à la vie ou au destin des individus. La religion aussi, dans la plupart des pays, se révèle être un principe très indocile ; et d'autres principes ou préjugés résistent fréquemment à toute l'autorité du magistrat civil dont le pouvoir, étant fondé sur une opinion, ne peut jamais vaincre d'autres opinions aussi enracinées que celle de son titre d'autorité. Le gouvernement qui, dans les façons habituelles de parler, est appelé gouvernement libre est celui qui admet une répartition du pouvoir entre différents membres dont l'autorité d'ensemble n'est pas moindre ou est même plus grande que celle d'un monarque mais qui, dans le cours ordinaire de l'administration, doit agir par des lois générales et égales qui sont préalablement connues par tous les membres et par tous les sujets. En ce sens, il faut recon-

naître que la liberté est la perfection de la société civile, encore que l'autorité doive être reconnue comme essentielle à son existence même ; et, dans ces luttes qui ont si souvent lieu entre l'une et l'autre, la dernière peut, pour cette raison, emporter la préférence. A moins qu'on ne dise peut-être (et on peut le dire avec quelque raison) qu'une circonstance qui est essentielle à l'existence de la société civile doit toujours se maintenir et a besoin d'être sauvegardée avec moins de jalousie qu'une circonstance qui contribue seulement à sa perfection et que l'indolence des hommes ou leur ignorance est tant portée à négliger.

Of the Origin of Government

by David Hume

[Retour à la table des matières](#)

MAN, born in a family, is compelled to maintain society, from necessity, from natural inclination, and from habit. The same creature, in his farther progress, is engaged to establish political society, in order to administer justice; without which there can be no peace among them, nor safety, nor mutual intercourse. We are, therefore, to look upon all the vast apparatus of our government, as having ultimately no other object or purpose but the distribution of justice, or, in other words, the support of the twelve judges. Kings and parliaments, fleets and armies, officers of the court and revenue, ambassadors, ministers, and privy-counsellors, are all subordinate in their end to this part of administration. Even the clergy, as their duty leads them to inculcate morality, may justly be thought, so far as regards this world, to have no other useful object of their institution.

All men are sensible of the necessity of justice to maintain peace and order; and all men are sensible of the necessity of peace and order for the maintenance of society. Yet, notwithstanding this strong and obvious necessity, such is the frailty or perverseness of our nature! it is impossible to keep men, faithfully and unerringly, in the paths of justice. Some extraordinary circumstances may happen, in which a man finds his interests to be more promoted by fraud or rapine, than hurt by the breach which his injustice makes in the social union. But much more frequently, he is seduced from his great and important, but distant interests, by the allurements of present, though often very frivolous temptations. This great weakness is incurable in human nature.

Men must, therefore, endeavour to palliate what they cannot cure. They must institute some persons, under the appellation of magistrates, whose peculiar office it is, to point out the decrees of equity, to punish transgressors, to correct fraud and violence, and to oblige men, however reluctant, to consult their own real and permanent interests. In a word, OBEDIENCE is a new duty which must be invented to support that of JUSTICE; and the ties of equity must be corroborated by those of allegiance.

But still, viewing matters in an abstract light, it may be thought, that nothing is gained by this alliance, and that the factitious duty of obedience, from its very nature, lays as feeble a hold of the human mind, as the primitive and natural duty of justice. Peculiar interests and present temptations may overcome the one as well as the other. They are equally exposed to the same inconvenience. And the man, who is inclined to be a bad neighbour, must be led by the same motives, well or ill understood, to be a bad citizen and subject. Not to mention, that the magistrate himself may often be negligent, or partial, or unjust in his administration.

Experience, however, proves, that there is a great difference between the cases. Order in society, we find, is much better maintained by means of government; and our duty to the magistrate is more strictly guarded by the principles of human nature, than our duty to our fellow-citizens. The love of dominion is so strong in the breast of man, that many, not only submit to, but court all the dangers, and fatigues, and cares of government; and men, once raised to that station, though often led astray by private passions, find, in ordinary cases, a visible interest in the impartial administration of justice. The persons, who first attain this distinction by the consent, tacit or express, of the people, must be endowed with superior personal qualities of valour, force, integrity, or prudence, which command respect and confidence: and after government is established, a regard to birth, rank, and station has a mighty influence over men, and enforces the decrees of the magistrate. The prince or leader exclaims against every disorder, which disturbs his society. He summons all his partizans and all men of probity to aid him in correcting and redressing it: and he is readily followed by all indifferent persons in the execution of his office. He soon

acquires the power of rewarding these services; and in the progress of society, he establishes subordinate ministers and often a military force, who find an immediate and a visible interest, in supporting his authority. Habit soon consolidates what other principles of human nature had imperfectly founded; and men, once accustomed to obedience, never think of departing from that path, in which they and their ancestors have constantly trod, and to which they are confined by so many urgent and visible motives.

But though this progress of human affairs may appear certain and inevitable, and though the support which allegiance brings to justice, be founded on obvious principles of human nature, it cannot be expected that men should beforehand be able to discover them, or foresee their operation. Government commences more casually and more imperfectly. It is probable, that the first ascendant of one man over multitudes begun during a state of war; where the superiority of courage and of genius discovers itself most visibly, where unanimity and concert are most requisite, and where the pernicious effects of disorder are most sensibly felt. The long continuance of that state, an incident common among savage tribes, enured the people to submission; and if the chieftain possessed as much equity as prudence and valour, he became, even during peace, the arbiter of all differences, and could gradually, by a mixture of force and consent, establish his authority. The benefit sensibly felt from his influence, made it be cherished by the people, at least by the peaceable and well disposed among them; and if his son enjoyed the same good qualities, government advanced the sooner to maturity and perfection; but was still in a feeble state, till the farther progress of improvement procured the magistrate a revenue, and enabled him to bestow rewards on the several instruments of his administration, and to inflict punishments on the refractory and disobedient. Before that period, each exertion of his influence must have been particular, and founded on the peculiar circumstances of the case. After it, submission was no longer a matter of choice in the bulk of the community, but was rigorously exacted by the authority of the supreme magistrate.

In all governments, there is a perpetual intestine struggle, open or secret, between AUTHORITY and LIBERTY; and neither of them can ever absolutely prevail in the contest. A great sacrifice of liberty must

necessarily be made in every government; yet even the authority, which confines liberty, can never, and perhaps ought never, in any constitution, to become quite entire and uncontroulable. The sultan is master of the life and fortune of any individual; but will not be permitted to impose new taxes on his subjects: a French monarch can impose taxes at pleasure; but would find it dangerous to attempt the lives and fortunes of individuals. Religion also, in most countries, is commonly found to be a very intractable principle; and other principles or prejudices frequently resist all the authority of the civil magistrate; whose power, being founded on opinion, can never subvert other opinions, equally rooted with that of his title to dominion. The government, which, in common appellation, receives the appellation of free, is that which admits of a partition of power among several members, whose united authority is no less, or is commonly greater than that of any monarch; but who, in the usual course of administration, must act by general and equal laws, that are previously known to all the members and to all their subjects. In this sense, it must be owned, that liberty is the perfection of civil society; but still authority must be acknowledged essential to its very existence: and in those contests, which so often take place between the one and the other, the latter may, on that account, challenge the preference. Unless perhaps one may say (and it may be said with some reason) that a circumstance, which is essential to the existence of civil society, must always support itself, and needs be guarded with less jealousy, than one that contributes only to its perfection, which the indolence of men is so apt to neglect, or their ignorance to overlook.

Traduction terminée à Dieppe le 4 novembre 2006
par Philippe Folliot.